



PROJET DES INSTITUTS DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE

DU PROJET PEDAGOGIQUE AU PROJET DES INSTITUTS

PROJET DES INSTITUTS DE FORMATION 2023-2025 (MAJ SEPTEMBRE 2024)

CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE
22 rue Jules Valles 19100 BRIVE LA GAILLARDE

PROJET DES INSTITUTS DE FORMATION 2023-2025
(MAJ SEPTEMBRE 2024)

Table des matières

PREAMBULE	3
1. LES INSTITUTS DE FORMATION	3
1.1. La présentation	3
1.2. Les missions	4
1.3. Les autorisations	4
1.4. Le fonctionnement des instituts	4
1.4.1. L'universitarisation	4
1.4.2. La gouvernance.....	5
1.5. Les apprenants	5
1.5.1. L'apprentissage	5
1.5.2. L'accessibilité aux formations	6
2. LA DYNAMIQUE MANAGERIALE	7
2.1. La politique qualité	7
2.1.1. L'amélioration continue de la qualité sur les instituts de formation : Certification Qualiopi	7
2.1.2. La qualité de vie et démocratie apprenants.....	7
2.1.2.1. Le quotidien des apprenants	7
2.1.2.2. L'affirmation de soi	7
2.2. La culture au sein des instituts de formation	8
2.3. La certification en anglais de la sante-ERASMUS+	8
2.4. La santé environnementale	8
2.5. La formation continue	9
2.5.1. La formation tutorat.....	9
2.5.2. Le parcours spécifique AS vers IDE	9
2.6. Les ressources humaines	10
2.6.1. L'organigramme	10
2.6.2. Les secrétaires	10
2.6.3. L'équipe pédagogique	11
2.6.4. La documentaliste.....	11
3. LES ORIENTATIONS ET L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE (projet pédagogique)	11
3.1. Quelques concepts et définitions	12
3.1.1. L'apprenant	12
3.1.2. L'apprentissage	13

3.1.3.	La professionnalisation	13
3.1.4.	La compétence	14
3.2.	Les valeurs qui sous-tendent le projet des instituts	14
3.3.	Les orientations	15
3.3.1.	Les objectifs	15
3.3.2.	La politique d'encadrement en stage.....	16
3.3.3.	L'apprentissage par la simulation et autres techniques numériques.....	17
3.3.4.	La compétence au cœur du processus d'apprentissage.....	17
3.3.5.	Les autres orientations du projet pédagogique	18
3.3.5.1.	L'alternance intégrative et la posture réflexive	18
3.3.5.2.	L'individualisation et la personnalisation du parcours en formation.....	19
3.4.	L'organisation de la formation.....	20
3.4.1.	La formation en soins infirmiers.....	20
3.4.1.1.	Organisation du processus pédagogique par compétences	20
3.4.1.2.	Apprenant et autonomie en formation.....	22
3.4.1.3.	Organisation et contenus des enseignements théoriques et cliniques	22
3.4.1.4.	Analyses de Situations Professionnelles (ASP) à l'institut et attentes relatives aux rendus de stage.....	22
3.4.1.5.	Organisation de la formation clinique.....	23
3.4.1.6.	Les parcours spécifiques	25
3.4.1.7.	L'accompagnement individualisé en formation infirmière.....	25
3.4.1.8.	L'évaluation	26
3.4.1.9.	Projet d'expérimentation visant la création d'une Filière de Recrutement en Sciences Infirmières (FRSI) via le PASS et la LAS SPS	27
3.4.2.	Formation aide-soignante.....	27
3.4.2.1.	Accompagnement des apprenants.....	27
3.4.2.2.	Organisation et contenus des enseignements	28
3.4.2.3.	Organisation de la formation clinique.....	30
3.4.2.4.	Les parcours spécifiques	31
3.4.2.5.	Les attendus fondamentaux	31
3.4.2.6.	L'évaluation	32
3.4.3.	Le suivi pédagogique	33
	ANNEXES.....	35

PREAMBULE

Le contexte socio-économique des secteurs préparant aux métiers sanitaires et sociaux est en pleine évolution. Aujourd'hui, les besoins en matière de formation et de fidélisation des personnels soignants restent une préoccupation nationale, régionale et départementale. Depuis 2016, la nouvelle-Aquitaine a vu son nombre d'instituts passer de 29 à 34. Cette augmentation représente 21% de places supplémentaires en formation infirmière (+564 places). Il est à noter l'ouverture de deux promotions d'étudiant en soins infirmiers 100% apprenties sur Agen et Bordeaux dès la rentrée de 2022¹. A cette augmentation des quotas, il est important de noter de nombreuses évolutions en cours d'expérimentation et à venir tant au niveau des métiers que des formations. Un nouveau référentiel métier et de formation pour les infirmiers devrait prochainement voir le jour.

Aujourd'hui, les instituts de formation des professionnels de santé se doivent donc d'être proactifs et innovants dans les domaines de la pédagogie mais également dans les domaines de l'exercice futur du métier sans oublier les conditions d'apprentissage.

C'est pourquoi le projet des instituts de formation des professions de santé du centre hospitalier de Brive ne peut se restreindre au seul projet pédagogique. Il a également le souci de travailler avec les autres instituts de formation Corrèziens pour développer une offre de formation permettant de répondre au mieux aux besoins et au schéma régional de formation.

1. LES INSTITUTS DE FORMATION

1.1. La présentation

Les Instituts de Formation des professionnels de santé de Brive sont rattachés au Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde. Celui-ci est le premier établissement de santé de la Corrèze et le deuxième pôle de santé du Limousin et fait partie de la Direction commune des Hôpitaux de Corrèze. Il est également intégré dans le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Limousin.

Le Centre Hospitalier est implanté sur un territoire de plus de 162 000 habitants dépassant le bassin de Brive, il dispose de 645 lits d'hospitalisation complète et 149 places d'hospitalisation de jour.

Au niveau du bassin, il convient de relever la présence d'une clinique privée, la 2ème ayant été intégrée au Centre Hospitalier de Brive. Le bassin de Brive bénéficie d'une couverture sanitaire et médico-sociale diversifiée, ainsi que d'un nombre important d'Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD) et de services de soins à domicile répondant aux besoins de la population. Cet ensemble de structures constitue majoritairement le bassin d'accueil et d'encadrement des apprenants des instituts de formation.

Les instituts de formation des professionnels de santé du CH de Brive ont intégré depuis août 2021 le pôle formation santé (PFS) qui regroupe outre les formations du centre hospitalier (formation en soins infirmiers et aides-soignants) la formation des

¹ Chiffres donnés par Mme Françoise JEANSON, Vice-présidente du Conseil Régional de NA en charge de la santé et de la Silver économie-rencontre avec les IFSI du 30 mai 2022 à Artigues-près-de-bordeaux

préparateurs en pharmacie (CFA). Ce PFS se situe sur le campus universitaire de la ville de Brive.

1.2. Les missions

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en l'application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique et de l'arrêté du 09 juin 2023, les missions des instituts de formation sont :

- * La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou école est autorisé y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
- * La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- * La documentation et recherche d'intérêt professionnel

1.3. Les autorisations

Les instituts de formation des professionnels de santé du centre hospitalier de Brive sont autorisés pour une capacité d'accueil de :

- 67 étudiants en soins infirmiers par promotion hors apprentissage
- 50 places par promotion aide-soignante hors apprentissage et VAE

La Direction des instituts de formation (IFSI et IFAS) du CH de Brive-la-Gaillarde seront en direction commune avec les instituts de formation du CH de Tulle (IFSI et IFAS) à partir du 01 janvier 2025. Cette direction est assurée par Mme Laurence BLANCO, coordinatrice générale des instituts de formation, sous la responsabilité du directeur général des Hôpitaux de Corrèze (Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel, Bort-les-Orgues, EHPAD d'Eygurande, et du pays de Brive), M. Nicolas PORTOLAN.

1.4. Le fonctionnement des instituts

Le fonctionnement des instituts de formation est régi par l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 et l'arrêté du 09 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

1.4.1. L'universitarisation

La formation en soins infirmiers dispensée à l'IFSI du CH de Brive est inscrite dans le schéma Licence Master Doctorat (LMD) en lien avec les universités de Limoges, Bordeaux et Poitiers. Dans le cadre de l'universitarisation, l'IFSI du CH de Brive a conventionné en 2010 avec l'université de Limoges.

A ce jour et suite aux modifications du périmètre des régions, les contenus universitaires sont élaborés sous forme de capsules par les universitaires de Limoges, Bordeaux et Poitiers. Ces derniers participent aux instances de gouvernance et aux commissions d'attribution des crédits de l'institut de formation en soins infirmiers. Les formateurs participent également à des groupes de travail pluridisciplinaires universités-IFSI, comme le service sanitaire et plus récemment dans le cadre de la santé numérique. Il est également intégré dans le département universitaire en soins infirmiers (DUSI) de Limoges.

1.4.2. La gouvernance

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, les différentes instances de gouvernance des instituts de formation sont :

- L'ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut présidée par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou élèves présidée par le directeur de l'institut
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires. Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'ICOGI
- La section relative à la vie étudiants / des élèves présidée par le directeur de l'institut

1.5. Les apprenants

1.5.1. L'apprentissage

Les instituts de formation des professionnels de santé du CH de Brive conventionnent avec le CFA Nouvelle-Aquitaine. Par conséquent, chaque année, ils forment des apprentis en partenariat avec des établissements de santé publics ou privés. Le nombre d'apprentis au sein des instituts de formation est en supplément du quota autorisé par la région Nouvelle-Aquitaine. Les instituts de formation sont alors prestataires de formation. L'apprenant prépare le même diplôme que la voie dite « classique » et les mêmes examens sous les mêmes conditions.

L'apprentissage est possible pour les élèves aides-soignants et pour les étudiants infirmiers à partir de la 2ème année ou 3ème année (si validation des ECTS donnant la possibilité d'exercer en tant qu'aide-soignant). L'apprenti perçoit une rémunération et devra rendre 305h/an en tant qu'aide-soignant (ASH pour les aides-soignants), soit 25.45h/mois en moyenne pour 12 mois de contrat à effectuer pendant les week-ends et/ou les vacances. Pour tout renseignement : <https://cfafhpnouvelleaquitaine.fr/> ou [CFA ADAPSSA - ADAPSSA CFA \(cfa-adapssa.fr\)](https://cfa-adapssa.fr/)

1.5.2. L'accessibilité aux formations

Conformément à la législation et à son engagement dans la démarche régionale de progrès pour l'accessibilité des formations des personnes en situation de handicap, les instituts de formation (IFSI et IFAS) du CH de Brive ont travaillé à un accueil adapté des étudiants et élèves en situation de handicap. Son objectif est de garantir l'égalité des chances et de développer son accessibilité à tous les apprenants ayant fourni lors de leur inscription un certificat d'aptitude par un médecin agréé de l'ARS. Pour cela les instituts disposent de :

- Locaux récents répondant aux normes d'accessibilité : Nouvelle construction datant de 2021, permet l'accès à toutes salles d'enseignement à l'étage avec accès par un ascenseur, plusieurs sanitaires répartis sur le RDC et l'étage aux normes PMR et un parking autour des instituts avec une place de stationnement PMR. Le registre d'accessibilité est consultable au secrétariat.
- Matériel pédagogique : Les salles de cours sont toutes équipées de matériel vidéo et sono. Une plateforme universitaire nommée e-notitia permet l'accès aux cours, informations de l'équipe pédagogique et résultats d'évaluations.
- Aménagement pédagogique : En collaboration avec le service santé étudiant de l'université de Limoges (SSE) et la MDPH, les instituts de Brive sont en capacité de proposer des aménagements des études et des épreuves (techniques ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap : temps majoré, adaptation des supports, mise à disposition d'ordinateur....Aménagement de l'emploi du temps
- Personne ressource : les instituts ont aussi pour objectif de mieux repérer et accompagner les étudiants en situation de handicap et de sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative aux situations de handicap. Pour cela, les instituts de formation se sont dotés d'une Personne référente handicap

Ils s'engagent donc à développer leur réflexion et leurs actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présenteront.

Pour toute demande concernant votre handicap :

- Vous êtes invité(e) à signaler, dès votre inscription à l'IFSI ou à l'IFAS de BRIVE, votre situation de handicap afin que des aménagements puissent être mis en place tout au long du cursus et sur les lieux de stage.
- Il vous appartient de réunir tous les documents médicaux (certificat médical , bilan orthophonique.....) et administratifs (dossier MDPH) attestant de votre situation de handicap et permettant au service santé de l'université de rendre des avis d'aménagements
- Dès la rentrée en formation, une rencontre est organisée avec le référent Handicap qui analysera avec vous vos besoins au regard des différentes situations d'apprentissage théorique et pratique. Il vous orientera vers le Service santé étudiant de l'Université de Limoges ou la MDPH qui émettront un avis d'aménagements de la formation auprès de la direction des instituts de formation. Cette dernière évaluera sa faisabilité et sera garante de sa mise en œuvre.
- Une évaluation de vos besoins sera réalisée à la fin de chaque année et/ ou à votre demande au cours de votre formation.

Contact : Référente accessibilité handicap : C. PILLIEN: christine.pillien@ch-brive.fr

2. LA DYNAMIQUE MANAGERIALE

2.1. La politique qualité

2.1.1. L'amélioration continue de la qualité sur les instituts de formation : Certification Qualiopi

La politique qualité s'appuie entre autres sur l'engagement de la fonction centrale au soutien de la politique d'amélioration continue de la qualité managée par la directrice des instituts et la coordinatrice pédagogique, référente qualité.

Les instituts de formation ont été certifiés QUALIOPi en décembre 2021 et les audits de surveillance pour l'IFSI et l'IFAS se sont déroulés en septembre 2023. Dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, le comité de suivi qualité des instituts se réunit régulièrement afin d'analyser le retour des enquêtes de satisfaction et ainsi proposer des actions correctives. De même, il élabore et met à jour les différentes procédures liées au fonctionnement des instituts. Il est composé de formateurs volontaires, de la coordinatrice pédagogique et de la directrice.

Les audits de renouvellement sont programmés pour les 23, 24 et 25 septembre 2024.

2.1.2. La qualité de vie et démocratie apprenants

2.1.2.1. Le quotidien des apprenants

Intégration à la vie du campus : un représentant parmi les délégués sera nommé en début d'année universitaire par les autres délégués pour représenter l'IFSI au sein de l'association du campus. Une journée d'intégration au campus est programmée tous les ans par l'université, courant septembre pour les étudiants et élèves.

L'accès au restaurant universitaire étant réservé aux étudiants, une pause méridienne de 11h30 à 13h30 est planifiée pour permettre aux élèves AS de prendre le bus et ainsi bénéficier du self du personnel sur le CH à un tarif réduit.

2.1.2.2. L'affirmation de soi

Animés par un directeur de compagnie de théâtre, formateur en développement personnel, les ateliers proposés ont pour objectif global l'amélioration de la connaissance de soi et la valorisation des potentiels individuels (puis collectifs) pour aboutir à un renforcement de la confiance en soi.

Ces temps permettent de prendre de la distance avec le quotidien de la formation, offrant aux étudiants la possibilité d'exprimer leurs émotions et améliorer la gestion de leur stress.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2022, dans le cadre des unités d'enseignement de soins relationnels, des interventions sur la communication non violente et la sophrologie ont été mises en place, contribuant ainsi au renforcement du projet sur le développement personnel.

A travers l'analyse de situations de soin vécues en stage dans plusieurs ateliers, les étudiants prennent conscience que l'apprentissage de la gestion de leur stress et de

leurs propres émotions va les conduire à améliorer la prise en soin globale du patient et le vécu de leur propre exercice.

2.2. La culture au sein des instituts de formation

Dès la rentrée 2022-2023, en collaboration avec la documentaliste, la directrice des instituts a souhaité faciliter l'expression culturelle des étudiants et élèves au sein des instituts de formation du Centre Hospitalier de Brive. Un comité de pilotage culturel constitué d'apprenants, de la documentaliste et de la Directrice a pour mission de proposer des manifestations culturelles en utilisant prioritairement les compétences des apprenants. En début d'année scolaire et universitaire, un questionnaire à destination des apprenants permet d'identifier les compétences culturelles et les motivations de chacun. Le comité de pilotage culturel s'appuie sur l'analyse de ces questionnaires pour initier des actions culturelles tout au long de l'année.

2.3. La certification en anglais de la sante-ERASMUS+

Dès la rentrée universitaire 2022-2023, l'IFSI a financé la certification en anglais de la santé jusqu'à trois étudiants. Cette certification correspond au niveau CECRL B2+ minimum spécialisé en anglais de la santé. Elle se réalise dans le cadre de la formation en ligne sur la plateforme Mischool avec laquelle les instituts fonctionnent pour l'enseignement de l'anglais pendant la formation infirmière. Les objectifs visent les quatre compétences suivantes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale. Elle est valable 5 ans sur toute l'Europe et référencée par France Compétence.

Les instituts de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Brive ont obtenu en juillet 2023 la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE – European Charter for Higher Education). C'est une étape préalable à la participation des instituts de formation aux différentes actions du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027.

L'objectif des instituts de formation est de s'engager dans un processus d'ouverture à l'international. Ainsi les instituts pourront effectuer des demandes de financement de mobilité et candidater aux différents appels à propositions de projet de partenariat. Cette dynamique est à mettre en exergue avec la certification en anglais de la santé proposée aux étudiants de 3ème année, dès la rentrée universitaire 2022-2023. (cf paragraphe 3.1.4.5)

2.4. La santé environnementale

La santé environnementale est l'une des priorités de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Cette thématique est actuellement intégrée dans la formation en soins infirmiers et aide-soignante. Au niveau institutionnel, son enseignement est réalisé de manière traditionnelle par des intervenants extérieurs spécialistes du domaine. L'objectif est de développer une approche ludique et institutionnelle de la santé environnementale, en formant des formateurs pour devenir formateur en santé environnementale, mais également de développer un projet institutionnel avec les

étudiants, élèves et les intervenants spécialisés pour une mise en pratique des concepts de santé environnementale. Cette dynamique initiée par les étudiants de 3ème année, Promotion 2019-2022, a vocation à être pérennisée et améliorée dans les années à venir.

2.5. La formation continue

Au-delà des missions de formation initiale et de recherche, les instituts de formation ont également une mission de formation continue. C'est dans ce cadre que depuis septembre 2023, les instituts de formation proposent la formation tutorat pour les professionnels aides-soignants et infirmiers et le cursus de formation spécifique pour les aides-soignants expérimentés.

2.5.1. La formation tutorat

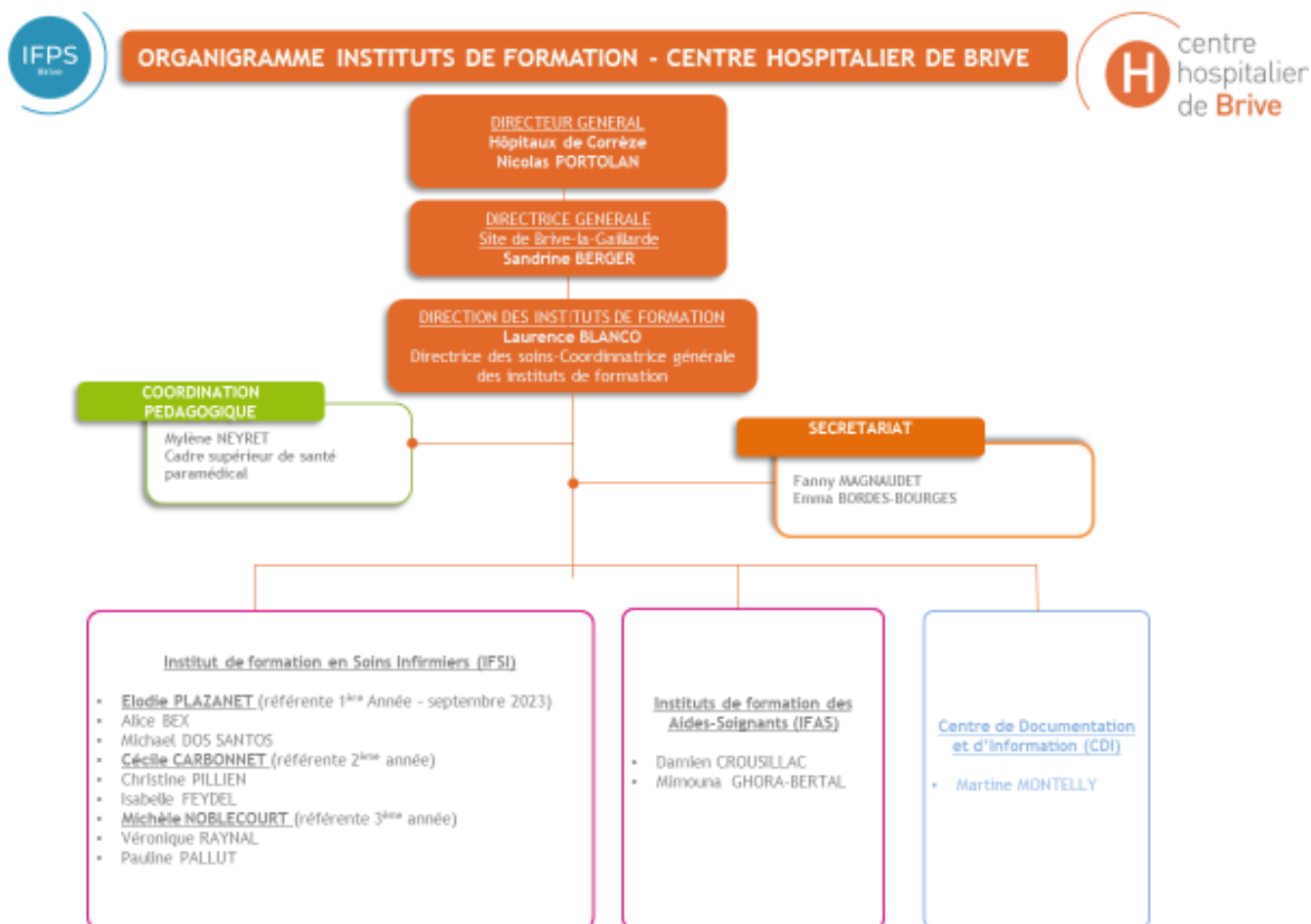
Depuis la rentrée 2023-2024, deux sessions de formation au tutorat sont proposées aux professionnels infirmiers et aides-soignants. Cette formation s'inscrit dans la volonté des instituts du CH de Brive de favoriser une politique de stage au bénéfice des apprenants. Une approche dynamique est priorisée pour permettre à chaque stagiaire d'intégrer les missions du tuteur et leur application dans l'encadrement des apprenants.

2.5.2. Le parcours spécifique AS vers IDE

Suite à l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et l'Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants, les instituts de formation de Corrèze (Brive-la-Gaillarde, Tulle et Ussel) ont co-construit un cursus de formation permettant aux aides-soignants de suivre cette formation de 3 mois. En 2024, 7 aides-soignants ont suivi et validé ce cursus.

2.6. Les ressources humaines

2.6.1. L'organigramme



Septembre 2024

2.6.2. Les secrétaires

Elles assurent le secrétariat et assistent la direction dans la gestion des formations, l'organisation administrative et financière des instituts. Elles participent au :

- Suivi des concours,
- Suivi des dossiers pédagogiques de l'après concours au DE
- Gestion des commandes et réparations,
- Gestion des mails,
- Gestion administrative des accidents du travail des apprenants,
- Aide à l'équipe pédagogique,
- Gestion des instances,
- Aide à la gestion des diplômes d'état,
- Financement des étudiants et élèves,
- Relations extérieures.

2.6.3. L'équipe pédagogique

Elle est composée de cadres de santé et d'infirmiers. Leur expérience professionnelle est variée puisqu'ils ont tous exercé en tant qu'infirmier dans différents types d'activité médicale et/ou médico-sociale et/ou libérale et pour certains cadres de santé en tant que managers en santé au sein d'unité hospitalière et/ou en établissements médico-sociaux.

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, certains formateurs sont titulaires de DU, DUI, Master1 et Master 2 dans les domaines des sciences de l'éducation, le management, les plaies et cicatrisation, la douleur, le handicap, la petite enfance, l'alcoologie, l'oncologie et les soins palliatifs. Cette expertise permet de proposer une prestation de formation riche et de qualité.

2.6.4. La documentaliste

La documentaliste accompagne les étudiants et élèves tout au long de leur cursus de formation.

Elle met en place et organise la politique documentaire du Centre de documentation et d'information des instituts de formation du CH de Brive, en proposant un fonds répondant aux besoins des apprenants et de l'équipe pédagogique notamment dans le cadre de l'initiation à la démarche de recherche. Elle propose également une veille documentaire adaptée, qu'elle diffuse via la plateforme d'enseignement numérique e-notitia et via la page Facebook du Centre de Documentation et d'Information (CDI). Elle gère en collaboration avec une des secrétaires et un formateur, sous la responsabilité de la Directrice, le compte Instagram des instituts de formation et participe en partenariat avec la directrice à la mise à jour du site internet des instituts. De plus, elle participe activement à la formation des apprenants, à travers des activités pédagogiques initiales et/ou complémentaires, sur place ou à distance. Elle accompagne également les professionnels du centre hospitalier de Brive dans leurs formations supérieures (Master, DU etc...).

Enfin, elle propose régulièrement des animations en lien avec les domaines de la santé ou de la culture, ou favorisant la vie institutionnelle au sein des instituts de formation.

3. LES ORIENTATIONS ET L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE (projet pédagogique)

Les orientations et l'organisation de la formation tant en soins infirmiers qu'aide-soignante sont les deux axes du projet pédagogique. Celui-ci offre de manière explicite, à l'ensemble des partenaires concernés un cadre de référence constant pour la durée de la formation.

- Pour les étudiants et élèves :
 - Il permet d'identifier les liens entre les enseignements et les activités professionnelles qui permettront l'acquisition des compétences,
 - Il indique les points de repère d'acquisition au travers des situations travaillées, des analyses de pratiques et/ou de situations, des exercices de simulation ...,

- Il offre la possibilité de se situer tout au long de sa formation par :
 - L'acquisition progressive des connaissances et des compétences en lien avec le déroulement de la formation,
 - La mise en place d'un suivi individuel avec les outils qui lui sont propres (portfolio).
- Pour les formateurs :
 - Il permet de poser les grands principes et les concepts sous-jacents à la formation au travers d'un consensus d'équipe,
 - Il est le résultat de la construction en équipe du « maillage » des activités, des compétences et des UE/Blocs,
 - Il donne une vision globale de la formation par la structuration de l'alternance et le positionnement des enseignements.

3.1. Quelques concepts et définitions

Selon Bonniol (1996): « L'apprentissage est un processus individuel d'appropriation, de changement, d'acquisition. Il paraît nécessaire de conduire le sujet à évaluer ses propres processus le conduisant à des auto-évaluations qui lui faciliteront l'accès au sens de ce qu'il fait et qui favoriseront des régulations nécessaires. Le formateur devient passeur, médiateur entre les variables de l'individu et les variables de situation, travaillant à son inutilité ».

3.1.1. L'apprenant

C'est une personne, qui possède une histoire, des connaissances, des expériences, capable d'assumer des responsabilités et de s'engager dans un processus de professionnalisation. Il est reconnu comme acteur de sa formation. Il construit ses connaissances en modifiant ses représentations déjà présentes à travers les expériences et en interaction avec les autres. Il se donne les moyens d'aller chercher le savoir.

Pour cela il doit :

- Vouloir apprendre, ce qui présuppose une autodétermination,
- Savoir apprendre en confrontant ses représentations, celles qu'il se fait du savoir et de la formation à celles des autres,
- Pouvoir apprendre en ayant la connaissance des modes d'apprentissage qui lui conviennent le mieux et qui augmentent son envie d'apprendre.

L'apprenant a le rôle le plus important, celui d'acteur dans son apprentissage. Il construit son identité professionnelle, accompagné par les formateurs et les professionnels de santé. Il connaît les ressources à sa disposition et chemine pour atteindre ses objectifs avec les moyens pédagogiques offerts par la formation. Le dispositif de formation permet à l'apprenant de se situer afin d'évoluer et de s'engager dans son projet de formation en respectant le règlement intérieur et la législation professionnelle en vigueur.

3.1.2. L'apprentissage

Il existe différents modes d'apprentissage utilisés en formation :

- **L'apprentissage par projet.** L'apprenant réalise un projet complexe issu de la pratique professionnelle qui favorise le développement des compétences, le passage de la théorie à la pratique et vise l'apprentissage dans l'action. Il est envisagé que les apprenants mettent en œuvre des actions d'éducation, de prévention ou d'animation auprès de publics ciblés (exemple : le service sanitaire en 2^{ème} année)
- **L'apprentissage par les compétences.** Il repose sur un dispositif de formation en **alternance**. Il se construit dans la confrontation de l'apprenant à des situations de soins complexes qui vont lui permettre d'apprendre. Ainsi, il va devoir anticiper, chercher des solutions aux problèmes rencontrés et construire de nouvelles compétences en s'appuyant sur ses acquis.
Des travaux dirigés et des analyses de pratiques sont mis en œuvre à l'institut et/ou lors des stages, accompagnés par les formateurs et/ou les tuteurs. L'apprentissage par simulation est également priorisé dans les enseignements pratiques.
- **L'apprentissage expérientiel** (Kolb 1984). Il pose le principe qu'une personne effectue ses apprentissages à partir de ses expériences (des analyses de pratique sont réalisées sur les terrains de stage et à l'institut à cet effet).
- **L'apprentissage coopératif.** Il implique de manière interactive la démarche de l'apprenant et du groupe, conduit à la construction collective de connaissances et de compétences (travaux dirigés en groupe...).

3.1.3. La professionnalisation

La professionnalisation nécessite d'accompagner l'apprenant dans ses actions, ses réflexions sur l'action, dans l'action et pour l'action, afin qu'il intègre et assimile des connaissances transférables dans d'autres situations. Ce dispositif sollicite une dynamique de l'apprenant pour qu'il entre dans le processus de formation qui permettra son développement professionnel. La professionnalisation met nécessairement en interaction le sujet et le contexte, elle inclut la construction d'une identité professionnelle.

La professionnalisation s'appuie sur :

- Le parcours professionnalisant² qui prépare progressivement les apprenants à mettre en œuvre des pratiques professionnelles pertinentes dans des situations et des contextes de plus en plus complexes et à créer des combinatoires de ressources appropriées dans ces situations,
- La construction à l'institut de situations « cœur de métier » (emblématiques ou prévalentes) fortement inductrices d'apprentissages,

² Ensemble progressif de situations d'apprentissage ou d'unités de formation centrées sur des objectifs d'acquisition de pratiques professionnelles

- Le développement d'une activité de distanciation critique et de réflexivité, l'analyse de la pratique professionnelle étant maintenant une obligation professionnelle³.

Les situations sont proposées de façon à favoriser les transferts par les apprenants. Le concept de transfert, associé à celui d'apprentissage, accroît les processus d'adaptation du sujet et lui permet lors de situations nouvelles d'appeler des éléments de connaissances déjà appris pour traiter ces nouvelles situations. La professionnalisation concourt aussi à l'identification et à l'intégration des règles déontologiques et des valeurs professionnelles.

La professionnalisation est donc conçue comme la synthèse entre la logique de compétences et la logique d'alternance qui permet à l'apprenant d'évoluer vers une finalité intégrant une identité professionnelle et un engagement. C'est une dynamique qui permet à l'apprenant de se questionner et de progresser.

3.1.4. La compétence

Le programme de formation s'appuie sur la construction de compétences. Selon Mérieu (2005), « *Construire une compétence, c'est devenir capable de résoudre précisément un problème donné dans une situation donnée. Parce qu'on a analysé la situation, on peut réagir de manière pertinente à cette situation. Et parce qu'on a été capable de cette analyse, on devient capable d'utiliser aussi cette compétence dans d'autres situations où elle s'avèrera pertinente.* », « Il faut empêcher les élèves de réussir sans comprendre. »

Pour Guy Le Boterf, être compétent, c'est « *savoir agir en situation professionnelle en mobilisant une combinatoire appropriée de ressources internes personnelles (connaissances, savoir-faire ou habileté, aptitudes, émotions, ...) et externes (ressources de l'environnement) et en faisant appel à l'usage de fonctions de guidage* », alors qu'avoir des compétences est basé sur « *une ressource personnelle ou une combinaison de ressources personnelles nécessaires pour savoir agir en situation professionnelle* ». (Le Boterf, 2018, p. 57).

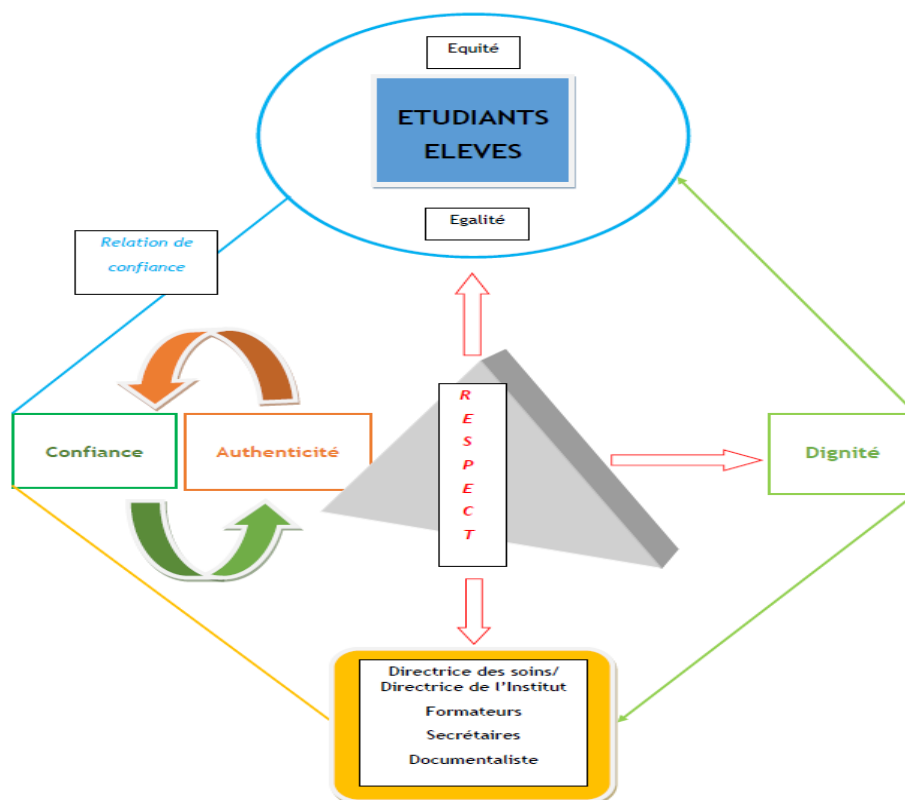
Philippe Zarifian va différencier la qualification et la compétence : la qualification relève des ressources de la personne, des différents savoirs et comportements, acquis en formation ou dans sa pratique professionnelle, en la comparant à une boîte à outils, alors que la compétence serait la manière d'utiliser ces outils, soit la mise en œuvre de ces ressources. Il insiste sur la complémentarité entre les deux. (Zarifian, 2004)

3.2. Les valeurs qui sous-tendent le projet des instituts

Dans le champ professionnel, les valeurs sont des références communes fondant la conduite professionnelle de chacun.

Les principales valeurs retenues par l'équipe des instituts de formation et qui sous-tendent les projets. Ces valeurs sont travaillées tout au long des cursus de formation avec les apprenants. L'équipe pédagogique a fait le choix de les présenter de la façon suivante :

³ Décret du 30/12/2011 relatif au développement professionnel continu des professionnels de santé paramédicaux



3.3. Les orientations

3.3.1. Les objectifs

L'**objectif global** poursuivi par l'équipe pédagogique est de permettre à l'apprenant en formation de devenir un professionnel compétent, autonome, responsable et réflexif.

OBJECTIFS DE FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> * construire son identité professionnelle et d'appartenir à un collectif de pairs, * développer ses potentiels, * acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'exercice de la profession, * consolider son projet professionnel, * préserver sa santé dans le cadre de son activité professionnelle future en offrant des soins de qualité : manutention sans port de charge/utilisation d'aides techniques et gestion des situations de crise en utilisant les méthodes de la communication non violente. 	
Aide-soignant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir les compétences nécessaires à la réalisation des soins et à l'accompagnement des personnes dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale dans le respect de son projet de vie

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la pratique en la confrontant aux exigences de qualité du soin ▪ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ▪ Se projeter en tant que professionnel responsable, maîtrisant les limites de son champ de compétences.
1ère année infirmière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir des méthodes d'analyse ▪ S'inscrire dans un processus de professionnalisation pour développer les compétences ▪ Développer les capacités d'autoévaluation et de réajustement ▪ Confirmer son projet professionnel.
2ème année infirmière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les compétences nécessaires à la gestion de situations de soins ▪ Développer l'analyse de la pratique professionnelle ▪ Acquérir les capacités d'autoévaluation et de réajustement ▪ Élaborer son projet professionnel.
3ème année infirmière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir les compétences nécessaires aux situations de soin prévalentes ▪ Affirmer une identité professionnelle ▪ Évaluer la pratique infirmière en la confrontant aux exigences de qualité des soins ▪ Se projeter en tant que professionnel réflexif, autonome et responsable.

De cette manière, nous contribuons à l'amélioration continue de la qualité des soins ainsi qu'au développement et à la pérennisation du professionnalisme. C'est pourquoi l'équipe pédagogique est particulièrement attentive aux différentes étapes (préparation, affectation, suivi et analyse des résultats) de stage.

3.3.2. La politique d'encadrement en stage

La formation en stage représente aujourd'hui 50% du total horaire de la formation en soins infirmiers. L'amélioration de la qualité des prestations de formation implique de travailler sur l'optimisation de l'alternance et par conséquent sur la politique d'encadrement. De plus, cette dernière représente un réel levier pour l'attraction des futurs professionnels au sein d'un établissement de santé.

C'est pourquoi, un travail de collaboration avec les terrains de stage est nécessaire autour de la charte d'encadrement, les livrets de stage et l'évaluation des situations prévalentes entres autres. C'est pourquoi, tous les ans, en début d'année, les instituts de formation du CH de Brive invitent les professionnels à des rencontres pour échanger autour de l'accueil, l'encadrement, l'évolution des référentiels de formation et le tutorat.

A partir de septembre 2024, un document récapitulatif autour élaboré du processus de qualification et d'agrément des stages sera envoyé à tous nos partenaires de stages.

Pendant le stage de l'apprenant, un lien entre l'équipe pédagogique et les professionnels des terrains est maintenu. Il se concrétise par des visites sur site des formateurs autant que faire se peut ou des contacts téléphoniques. La visite de stage est systématique pour les apprenants en difficultés ou sur demande de ce dernier ou de l'encadrement du stage.

Un travail d'actualisation des chartes d'encadrement et des livrets d'accueil est mené par les formateurs référents de stage tout au long de l'année. Les étudiants ont à leur disposition sur la plateforme E-Notitia les documents les plus actualisés possibles afin de préparer leurs stages.

3.3.3. L'apprentissage par la simulation et autres techniques numériques

La simulation est une méthode pédagogique active, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive (Chambre des représentants USA, 111th congress 02-2009). La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels. »⁴

Depuis plusieurs années, le Conseil Régional est partie prenante dans le développement du numérique au sein des instituts de formation paramédicale de Nouvelle Aquitaine. Pour 2022, la Région continue son soutien dans le cadre du financement de l'abonnement à la plateforme de simulation numérique Médic Activ de Sim for Health pour les étudiants. C'est pourquoi l'équipe pédagogique a décidé d'intensifier l'introduction des simulateurs numériques (serious game) dans l'enseignement de chaque compétence. Des séances de simulation entre élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers sont également réalisées pour initier le travail en interprofessionnalité.

De même, les instituts de formation du CH de Brive adhèrent à la SoFraSim, association dont l'objectif est de promouvoir plus largement l'utilisation de la simulation dans tous les domaines de la santé en particulier par la formation, la recherche et la diffusion de recommandations afin **d'améliorer la qualité et la sécurité des soins**. Cette adhésion participe au maintien des connaissances et compétences de l'équipe pédagogique dans le domaine de la simulation.

3.3.4. La compétence au cœur du processus d'apprentissage

Jusqu'à ce jour et malgré le référentiel de 2009, le processus d'apprentissage à l'IFSI de Brive était organisé par unité d'enseignement. L'évaluation de la satisfaction des étudiants, ainsi que l'analyse de l'équipe pédagogique ont permis de mettre en exergue une difficulté à s'approprier la notion de compétence telle que présentée au paragraphe 3.1.4. Ce phénomène a impacté la capacité des étudiants à faire des liens avec les 10 compétences du référentiel et par conséquent à s'auto-évaluer pendant leur cursus de formation.

Depuis la rentrée universitaire 2022-2023, l'équipe pédagogique propose donc un

⁴ Évaluation et amélioration des pratiques – Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé HAS 2012

processus d'apprentissage des soins infirmiers favorisant l'appropriation de cette notion de compétence.

De plus, le contexte actuel avec la dynamique impulsée par le SEGUR de la santé implique des changements dans l'approche des métiers du soin. Il est donc important de mettre en place une organisation agile afin d'assurer des prestations de formation efficaces dans un avenir proche.

Pour la formation des aides-soignants, la réingénierie de juin 2021 a déjà permis la mise en place de ce processus d'apprentissage par compétences.

3.3.5. Les autres orientations du projet pédagogique

3.3.5.1. L'alternance intégrative et la posture réflexive

L'apprenant puise alternativement dans le versant théorique et dans le versant clinique du dispositif de formation pour construire ses compétences et son identité professionnelle. C'est une dynamique basée sur le partenariat entre les instituts de formation, les terrains de stage et l'apprenant.

Cette alternance tient compte :

- De la nécessaire progression des apprenants en stage au regard de la formation dispensée en amont mais aussi du potentiel de stage qui peut parfois être déterminant,
- D'une construction pédagogique qui s'appuie sur des situations de soins ou des situations professionnelles prévalentes ou emblématiques,
- D'une exploitation de travaux ramenés de stage par les apprenants (ex : situation relationnelle, démarche de soins),
- Du lien théorie-pratique qui se construit dans un rapport de partenariat, de collaboration et de communication entre lieu de formation et lieu de soins. Les perspectives d'amélioration de l'équipe s'orientent vers une participation des professionnels à l'élaboration du projet et celle des formateurs à l'encadrement des élèves/étudiants en stage.

Elle est possible grâce à :

- La participation des professionnels à la formation à l'institut,
- L'analyse de situations professionnelles sur les lieux d'exercice et/ou lors du retour des stages, à l'institut, en séances collectives ou individuelles. Elles favorisent la construction des savoirs professionnels et sont des supports au développement du raisonnement clinique.

A chaque stage, les professionnels de terrain sont informés des enseignements dispensés en amont et des travaux demandés aux apprenants, qui seront ensuite exploités.

Pour faire vivre cette alternance, l'apprenant a également à sa disposition un outil d'apprentissage : **le portfolio**. Ce dernier lui permet de tracer son parcours de formation, les bilans réalisés avec le tuteur ou les formateurs lors de rencontres sur les lieux de stage, les situations de soins auxquelles il est exposé et les activités de

soins réalisées. Il est indispensable à la formation. C'est un lien entre l'apprenant, les professionnels de terrain et les formateurs. L'apprenant le présente aux professionnels de terrain lors des stages (accueil, bilans, ...), au formateur référent de suivi pédagogique et au formateur référent de stage, lors de sa visite.

Le portfolio :

- Engage l'élève/étudiant dans son apprentissage,
- Concourt à l'auto évaluation (valorisation des acquis, identification des points d'amélioration, ...),
- Aide à l'approche réflexive, en permettant à l'apprenant de se questionner à partir des évaluations écrites réalisées par les professionnels,
- Participe au repérage et au développement des compétences,
- Facilite le suivi pédagogique et l'accompagnement,
- Permet une visibilité du parcours de formation.

La posture réflexive constitue un élément essentiel dans le processus de professionnalisation de l'apprenant, parce qu'elle contribue à initier une démarche qui facilite un processus réflexif, une structuration de la pensée avec la construction de savoirs pratiques plus opérants. Elle vise un questionnement de l'apprenant quant à sa pratique, l'identification de liens entre théorie et pratique, l'appropriation et la production de savoirs.

Cette posture est principalement adoptée lors d'analyses de pratique, des apprentissages par simulation et des situations réalisées en stage.

3.3.5.2. L'individualisation et la personnalisation du parcours en formation

Une préparation systématique des apprenants au stage est réalisée. Le formateur référent d'année donne à chacun d'eux les documents nécessaires pour le stage. Les livrets d'accueil des structures de soins sont mis à leur disposition sur E-notitia afin que l'apprenant puisse préparer ses objectifs personnels du stage.

En début de formation, il est donné à chaque apprenant un portfolio qui constitue le document de référence de suivi au travers du parcours et des acquisitions réalisées. Il accompagne l'apprenant dans son auto-évaluation.

Le parcours de stage, en termes de typologies, est défini en début de formation. Il tient compte dans la limite du possible, et en fonction des offres de stage, des situations particulières des apprenants. Il peut être modifié en fonction des acquisitions progressives des apprenants et de leur projet. Cette modification fait suite à un entretien apprenant/formateur référent de suivi pédagogique. Cette modification est principalement liée à :

- Des compétences qui sont insuffisamment développées en regard du niveau de formation,
- Un souhait de l'apprenant de poursuivre ses études (puériculture, infirmier de Bloc opératoire (IBODE), IPA, IDE, Assistant de Soins en Gériatrie (ASG)),

Toute demande sera soumise à l'avis de l'équipe pédagogique au regard du parcours de stage et du projet professionnel. Elle tiendra également compte des possibilités liées aux places de stages proposées.

3.4. L'organisation de la formation

3.4.1. La formation en soins infirmiers

3.4.1.1. Organisation du processus pédagogique par compétences

Dans chaque déroulé d'unité d'enseignement (plan d'enseignement), les interventions sont désormais organisées en lien avec les éléments de la compétence concernée. Cette nouvelle approche du processus d'apprentissage par la compétence modifie de ce fait les analyses de pratiques demandées en stage, l'orientation des débriefings des ateliers de simulation et de certains travaux dirigés.

A travers cette réorganisation du processus pédagogique, les objectifs de l'équipe pédagogique sont de mobiliser de manière régulière et répétée des compétences pour permettre aux étudiants entre autres de renforcer les liens entre théorie et pratique, faciliter leur auto-évaluation, s'approprier le portfolio.

SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 3		SEMESTRE 4		SEMESTRE 5		SEMESTRE 6	
UE 1.1	Psycho/socio/anthropo	UE 1.1	Psycho/socio/anthropo	UE 1.2	Santé publique	UE 1.3	Législation, éthique	UE 2.6	Processus psychopathologiques	UE 3.4	Initiation recherche
UE 1.3	Législation, éthique	UE 1.2	Santé publique	UE 2.5	Processus infectieux	UE 2.7	Processus dégénératifs	UE 2.9	Processus tumoraux	UE 4.8	Qualité des soins
UE 2.1	Biologie fondamentale	UE 2.3	Santé, maladie, handicap	UE 2.8	Processus obstructifs	UE 3.4	Initiation recherche	UE 2.11	Pharmacologie	UE 5.7	UE optionnelle
UE 2.2	Cycles de la vie	UE 2.6	Processus psychopathologiques	UE 2.11	Pharmacologie	UE 3.5	Encadrement	UE 3.3	Organisation du travail	UE 6.2	Anglais
UE 2.4	Processus traumatiques	UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique	UE 3.2	Projet de soins	UE 4.3	Soins d'urgence	UE 4.2	Soins relationnels		
UE 2.10	Infectiologie, hygiène	UE 3.2	Projet de Soins Infirmiers	UE 3.3	Organisation du travail	UE 4.4	Thérapeutiques	UE 4.4	Thérapeutiques		
UE 2.11	Pharmacologie	UE 4.2	Soins relationnels	UE 4.2	Soins relationnels	UE 4.5	Gestion des risques	UE 4.7	Soins palliatifs		
UE 3.1	Raisonnement et démarche clinique	UE 4.3	Soins d'urgence	UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	UE 4.6	Soins éducatifs et préventifs	UE 5.7	UE optionnelle		
UE 4.1	Soins de confort et bien-être	UE 4.4	Thérapeutiques	UE 6.2	Anglais	UE 6.2	Anglais	UE 6.2	Anglais		
UE 6.1	Méthodes de travail	UE 4.5	Gestion des risques								
UE 6.2	Anglais	UE 6.2.	Anglais								
UE 5.1	Intégration	UE 5.2	Intégration	UE 5.3	Intégration	UE 5.4	Intégration	UE 5.5	Intégration	UE 5.6	Intégration
	Compétence 3		Compétence 1		Compétence 2		Compétence 5		Compétence 4		Compétence 7
	Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens		Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier		Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers		Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs		Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique		Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
					Compétence 6		Compétence 10		Compétence 9		Compétence 8
					Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins		Informier et former des professionnels et des personnes en formation		Organiser et coordonner des interventions soignantes		Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

3.4.1.2. Apprenant et autonomie en formation

Le formateur accompagne l'étudiant dans un processus d'appropriation de sa formation vers une autonomie professionnelle.

Les **objectifs opérationnels** sont :

- Travailler avec les étudiants sur leur autonomie dès le 1^{er} semestre : Mise à disposition du livre « Apprendre à apprendre » d'André Giordan et reprise en suivi pédagogique individuel, analyse des méthodes de travail individuelles et en groupe, présentation d'un travail à un groupe de pairs, le fonctionnement d'un groupe (esprit d'équipe) ainsi que la gestion des émotions,
- Accompagner les étudiants à identifier les niveaux d'exigences de la formation et à travailler leur positionnement d'étudiant puis de futur professionnel.

Les **moyens-méthodes pédagogiques** sont également mis en place pour faciliter le « travailler ensemble » :

- En 1^{ère} année, constituer des groupes différents pour le semestre 1 et pour le semestre 2,
- En 2^{ème} année, constituer les groupes différents pour le semestre 3 et le semestre 4,
- En 3^{ème} année, laisser les étudiants constituer leurs groupes de travail.

De plus, les étudiants sont formés à l'utilisation de la **plateforme d'enseignement à distance E-Notitia** dès leur entrée en formation par la documentaliste (contenus de la Nouvelle Aquitaine, de l'ancienne région Limousin et de l'IFSI) : lecture de documents, dépôts de documents, évaluations à distance...

3.4.1.3. Organisation et contenus des enseignements théoriques et cliniques

L'ensemble de l'équipe pédagogique est associé au travail sur la construction des unités d'intégration : thèmes abordés, situations emblématiques...

La remobilisation des fondamentaux est assurée tout au long de la formation dans l'intégration des invariants nécessaires à l'exercice de la profession :

Afin de permettre aux étudiants d'intégrer le niveau d'exigence des calculs (intégration du raisonnement et justesse des calculs sans disposer obligatoirement d'une aide), l'ensemble des calculs seront réalisés sans calculatrice.

3.4.1.4. Analyses de Situations Professionnelles (ASP) à l'institut et attentes relatives aux rendus de stage

Conformément au référentiel de formation, une ASP est attendue par période de stage de 5 semaines :

- Semestre 1 : les étudiants reviendront durant le stage à l'IFSI pour une journée ASP, en lien avec la compétence 3
- Semestre 2 : les étudiants reviendront sur chaque période de stage pour une journée ASP, en lien avec la compétence 7 (dans le cadre de l'UE 4.5.S2) sur la première période et en lien avec la compétence 1 sur la deuxième période
- Semestre 3 :
 - * Les étudiants reviendront durant la première période de stage à l'IFSI pour une journée ASP, en lien avec la compétence 2
 - * 1 deuxième ASP sera traitée dans l'UE 4.2.S3 en lien avec la compétence 6
- Semestre 4 :
 - * La phase préparatoire de l'action de prévention menée dans le cadre du service sanitaire remplacera la 1^{ère} ASP, en lien avec la compétence 5
 - * Les étudiants reviendront durant la période de stage de juin pour une journée ASP, sur la thématique de l'encadrement, en lien avec la compétence 10
- Semestre 5 :
 - * Les étudiants reviendront pour une journée ASP, en lien avec la compétence 4 ou 9, au choix de l'étudiant
 - * 1 ASP sera dans le portfolio et travaillée lors du suivi pédagogique, en lien avec la compétence 4 ou 9, au choix de l'étudiant
- Semestre 6 :
 - * 1er stage : les étudiants reviendront durant la période de stage de mars pour une journée ASP, en lien avec la compétence 9
 - * 2ème stage : 1 ASP sera dans le portfolio et travaillée lors du suivi pédagogique, en lien avec la compétence de leur choix.

Chaque ASP doit figurer dans le portfolio. Les réajustements proposés lors des ateliers et des suivis pédagogiques permettent de progresser dans la capacité d'analyse professionnelle.

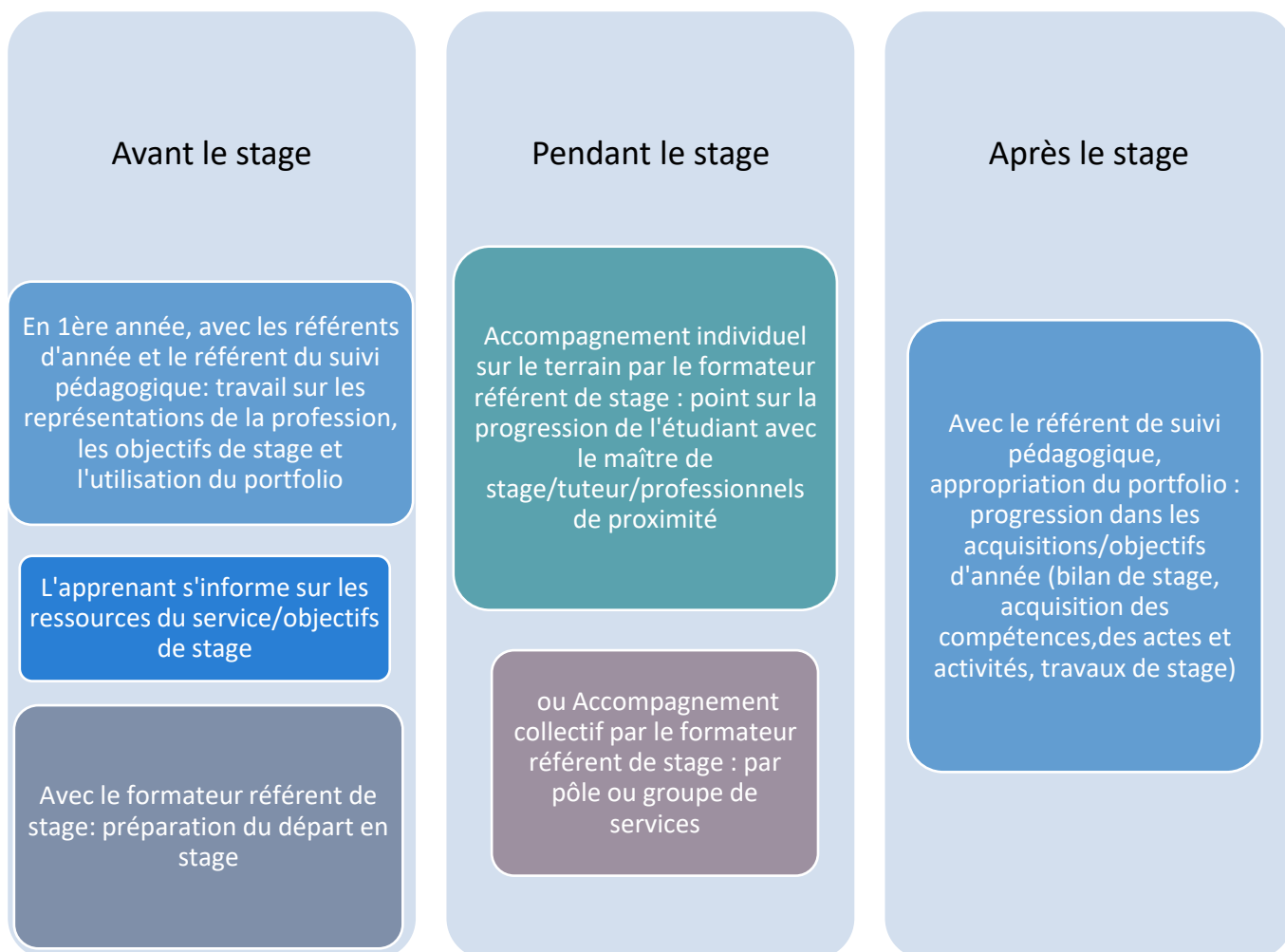
3.4.1.5. Organisation de la formation clinique

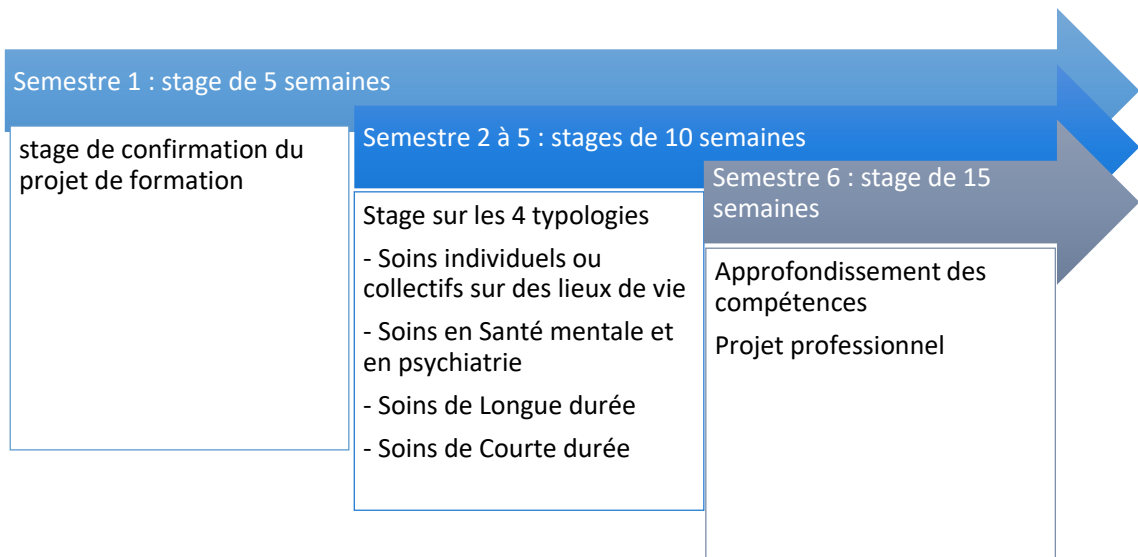
L'équipe pédagogique a fait le choix :

- D'instaurer, **dans la mesure du possible**, sur le cursus de formation deux périodes de stage en typologie « soins infirmiers en courte durée »
- De faire réaliser tous les stages de rattrapage et complémentaires sur le bassin de Brive (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive), afin que l'étudiant puisse bénéficier d'un accompagnement rapproché. Le terrain de stage est choisi par l'équipe pédagogique au regard des acquis et des besoins d'apprentissage.

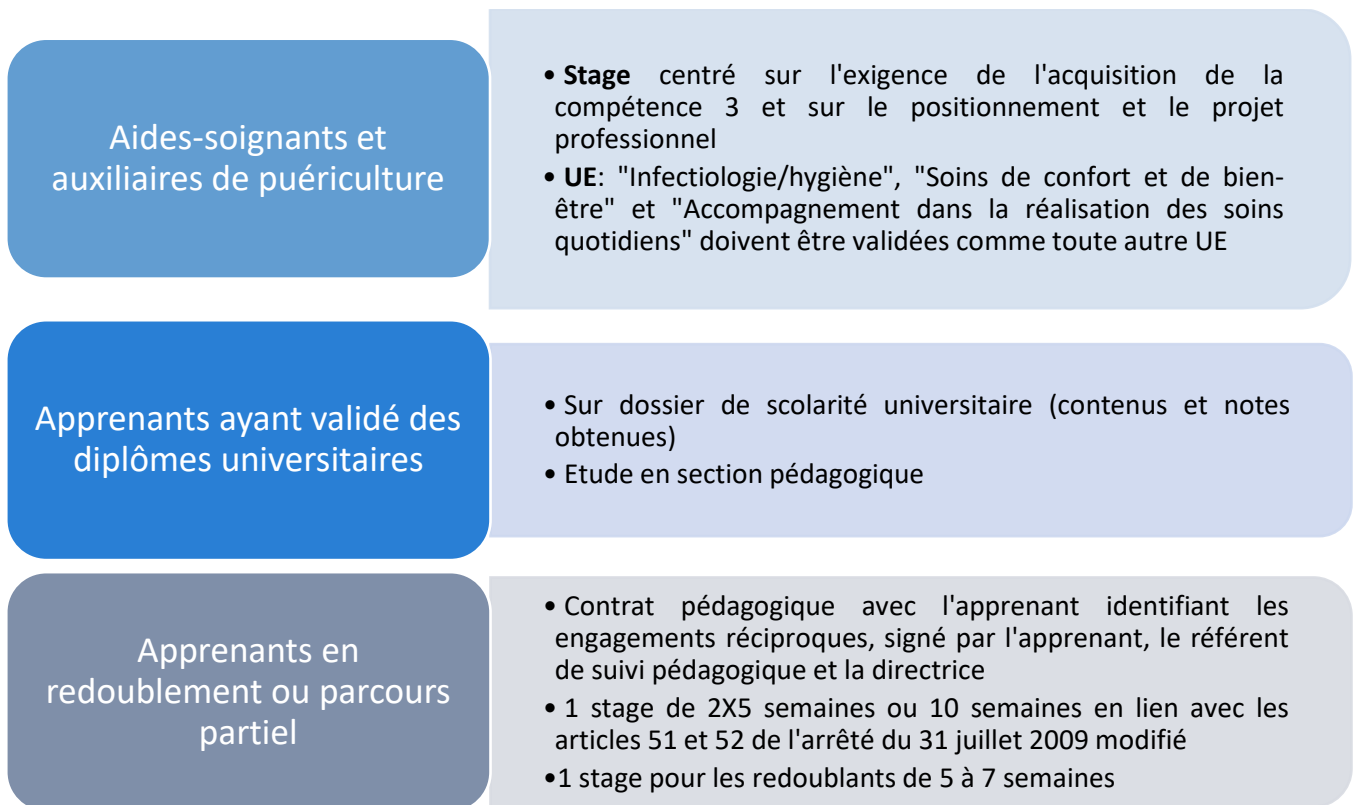
Le dernier stage peut être choisi par l'apprenant sous conditions de :

- La validation du stage du semestre 5
- La cohérence avec le parcours de l'apprenant et la progression attendue dans l'acquisition des compétences à la fin de la 2^{ème} année.





3.4.1.6. Les parcours spécifiques



3.4.1.7. L'accompagnement individualisé en formation infirmière

Les apprenants ont tous la possibilité de :

- Consulter leurs copies avec le formateur correcteur, sur rendez-vous, en vue des sessions de rattrapage,

- Bénéficiaire dans la mesure du possible d'un soutien pédagogique par leur formateur référent de suivi et/ou d'un atelier de soutien par le référent de l'UE concernée.

Les étudiants bénéficient d'un redoublement de droit en référence aux textes en vigueur. Cependant, afin d'optimiser les chances de réussite ou de réorientation pour un avenir professionnel en adéquation avec le potentiel et les difficultés de chaque apprenant, l'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des critères pour l'acceptation ou non du redoublement à l'institut de Brive :

- Sanctions disciplinaires : avertissements oraux et écrits pour non-respect du règlement intérieur,
- Durée d'absentéisme non justifié.

En fonction de ces critères, les dossiers seront présentés en Section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants/élèves pour émettre un avis sur le redoublement.

3.4.1.8. L'évaluation

Elle s'appuie sur :

- **L'auto évaluation** de l'apprenant qui lui permet d'apprécier son niveau, ses moyens et ses méthodes d'apprentissage.
- **L'analyse de la progression** de celui-ci, qui, accompagné par les formateurs et les partenaires de stage, repère ses ressources et ses difficultés afin de réajuster son parcours et son processus d'apprentissage,
- **La validation de l'acquisition des compétences professionnelles** par les partenaires des stages puis les référents de suivi pédagogique (CAC). Cette validation s'appuie notamment sur l'auto-évaluation de l'apprenant dans son portfolio⁵.
- **La validation des UE / modules.**

En fonction du champ des contenus, l'évaluation peut être :

- Construite et corrigée en partenariat avec l'université et/ou d'autres professionnels,
- Réalisée en présentiel ou distanciel.

Afin de favoriser la mise en lien des connaissances, certaines évaluations d'UE sont regroupées.

L'organisation des sessions d'évaluation de rattrapage

Lorsqu'un apprenant se trouve en situation de rattrapage théorique ou pratique :

- Il peut être accompagné dans la mise en place de nouvelles stratégies d'apprentissage,

⁵ Cf. chapitre 3.3.5.1 l'alternance intégrative et la posture réflexive

- Il peut solliciter des temps supplémentaires de suivi pédagogique individuel auprès du formateur référent de suivi pédagogique ou de l'UE concernée,
- Des ateliers de soutien peuvent lui être proposés par les formateurs référents d'UE.

Tous ces types d'accompagnement sont réalisés sur rendez-vous, dans un objectif de progression et de réajustement.

En référence aux textes en vigueur, le nombre de sessions en vue d'une présentation en 1^{ère} session du jury DE est de :

- 3 sessions pour les UE des semestres 3 et 4
- 2 sessions pour les UE du semestre 5
- 1 session pour les UE du semestre 6.

3.4.1.9. Projet d'expérimentation visant la création d'une Filière de Recrutement en Sciences Infirmières (FRSI) via le PASS et la LAS SPS

Les instituts de formation du CH de Brive participent depuis 2022 avec les autres instituts de l'ex-région Limousin et en partenariat avec l'université de Limoges à l'élaboration d'expérimentation visant la création d'une Filière de Recrutement en Sciences Infirmières (FRSI) via le PASS et la LAS SPS par l'université de Limoges. Ce projet s'inscrit dans le champ des sciences infirmières pour la mise en œuvre d'une expérimentation prévue par l'article 39 de la Loi n°2019-774 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et la parution du décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. (annexe 1)

3.4.2. Formation aide-soignante

La formation aide-soignante à l'IFAS du Centre Hospitalier de Brive est conformément à l'arrêté du 10 juin 2021.

3.4.2.1. Accompagnement des apprenants

Le formateur accompagne l'élève dans un processus d'appropriation de sa formation vers une autonomie professionnelle.

Pour cela, la formation propose :

- **Un accompagnement pédagogique individualisé (API) :** qui permet un accompagnement pédagogique ciblé sur les besoins spécifiques de l'élève dans les attendus de formation en matière de méthodes d'apprentissage, d'arithmétique, de français (écriture, lecture, compréhension), d'utilisation de l'outil informatique, de relations humaines et d'organisation.

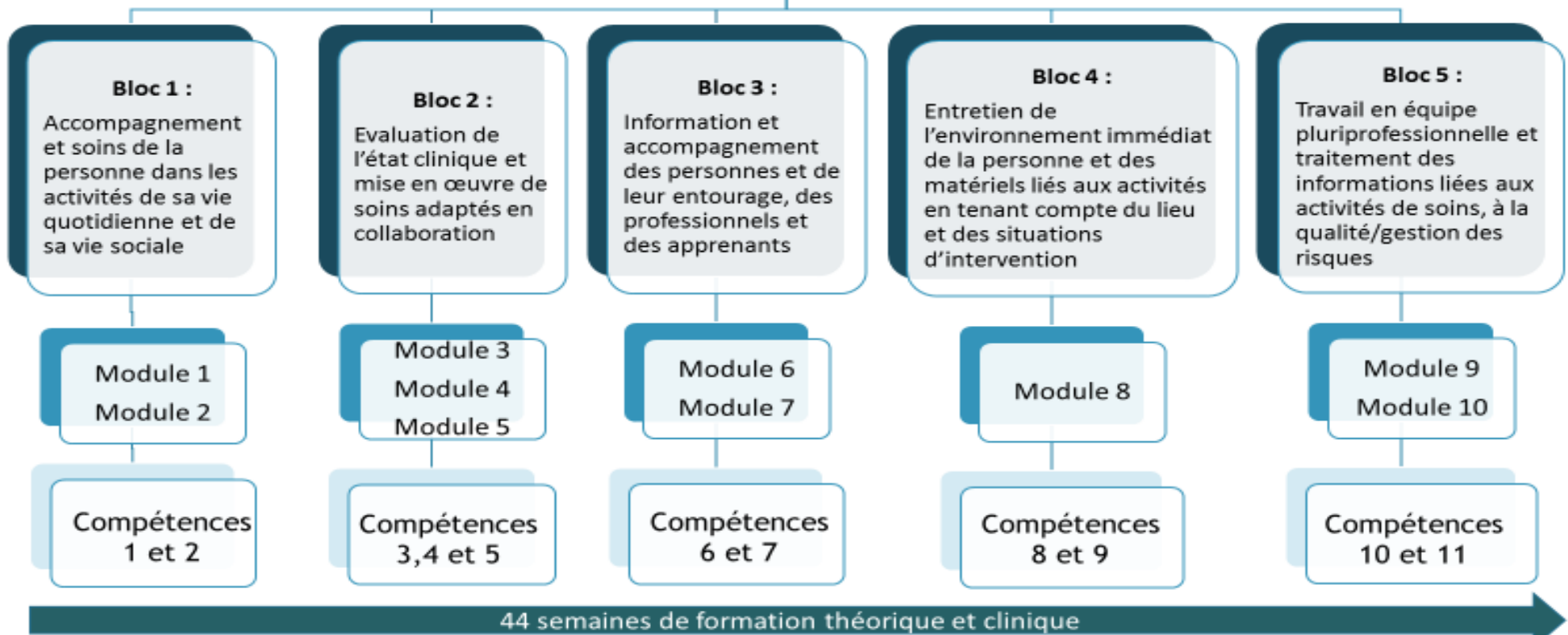
- **Un suivi pédagogique individualisé (SP)** : qui permet un accompagnement pédagogique tout au long de la formation, à travers au moins un entretien au cours de la formation afin de faire le point sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés.
- **Des travaux personnels guidés (TPG)** : différents TPG auront lieu tout au long de la formation, soit en individuel à partir d'objectifs définis, soit en groupe afin d'appréhender le travail d'équipe. Cet accompagnement permettra à l'élève de développer ses capacités de recherche, d'analyse et de prioriser des données.
- **Des visites sur les terrains de stage.**

3.4.2.2. Organisation et contenus des enseignements

La formation se compose de 5 blocs de compétences. **Ils se divisent en 10 modules de formation et en 11 compétences évaluables sur le terrain.**

Les enseignements théoriques seront dispensés par des intervenants extérieurs ainsi que par les formateurs afin d'avoir des apports complets sur chaque spécificité abordée.

Référentiel de formation Aide-soignant

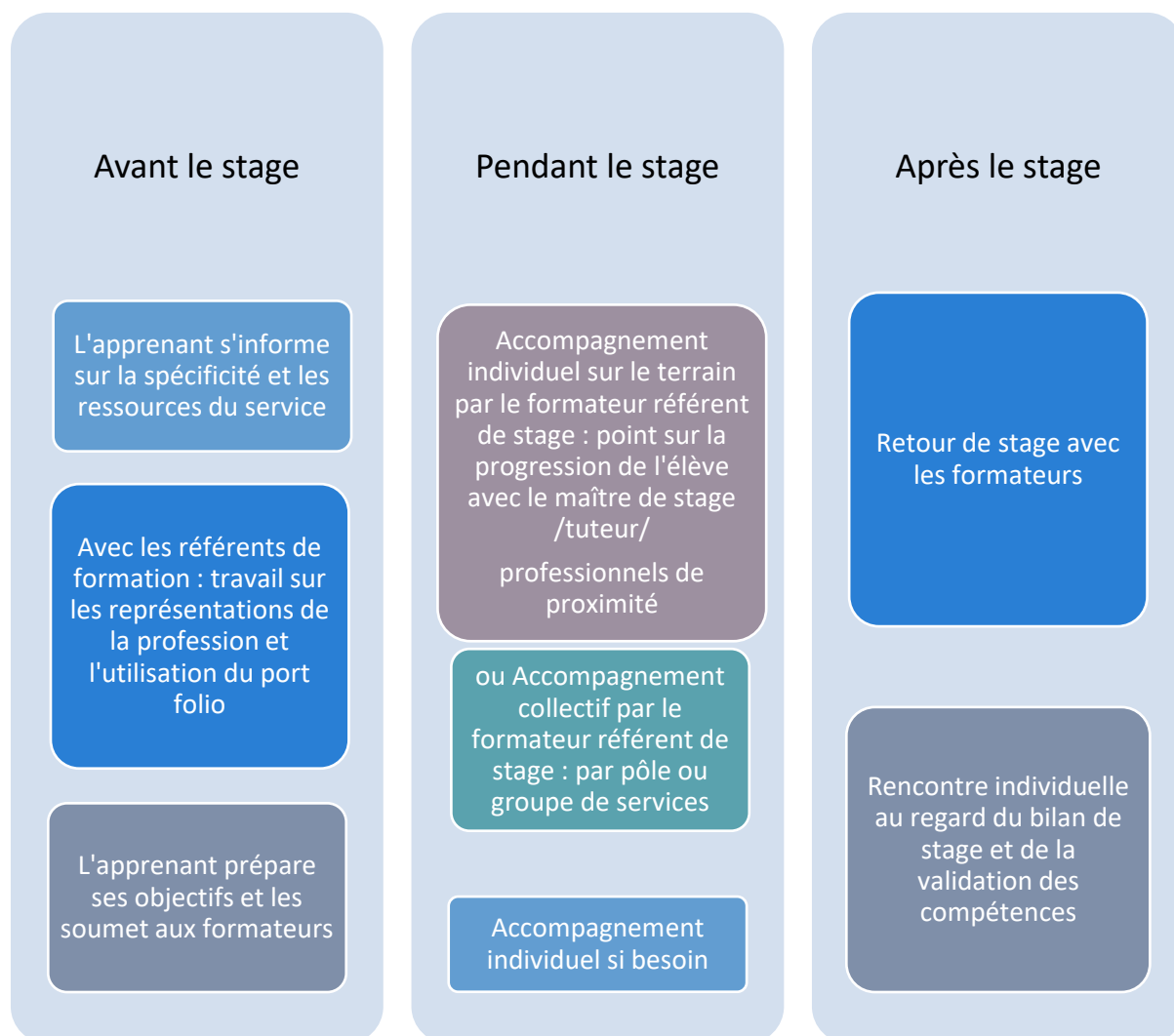


3.4.2.3. Organisation de la formation clinique

Le dernier stage peut être choisi par l'apprenant à condition,

- Qu'il réponde au projet professionnel et/ou
- Qu'il permette le renforcement des compétences

Les enseignements cliniques se feront sous forme de travaux pratiques (TP) ou simulation au sein de l'institut, par les formateurs, ainsi qu'en milieu professionnel par l'accompagnement du tuteur de stage et sous le contrôle du maître de stage.



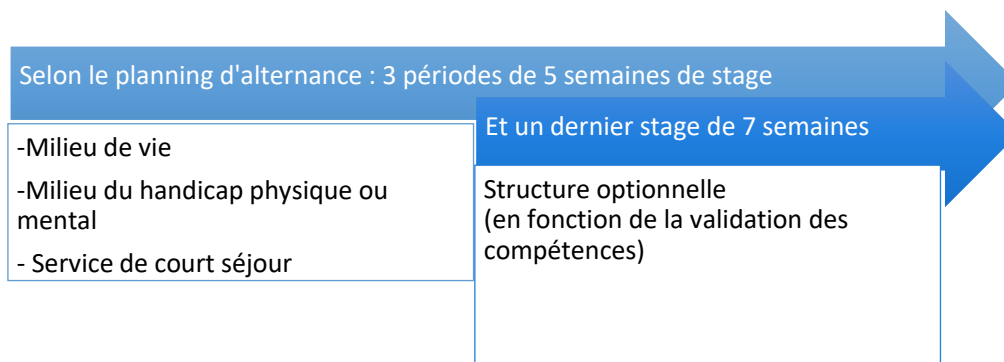
Le terrain de stage apporte à l'apprenant les situations professionnalisantes, qui sont au centre du dispositif de formation. L'apprenant est confronté aux compétences nécessaires à l'exercice professionnel. Le suivi de l'évolution de l'apprenant se fait au moyen du portfolio où sont répertoriées les acquisitions au travers des 11 compétences.

Le portfolio est un outil de travail pour l'apprenant, de suivi pour l'équipe d'encadrement et l'équipe pédagogique. Il est obligatoirement présenté au bilan de mi-

stage, à l'évaluation finale du stage, en suivi pédagogique et aux départs et retours de stage.

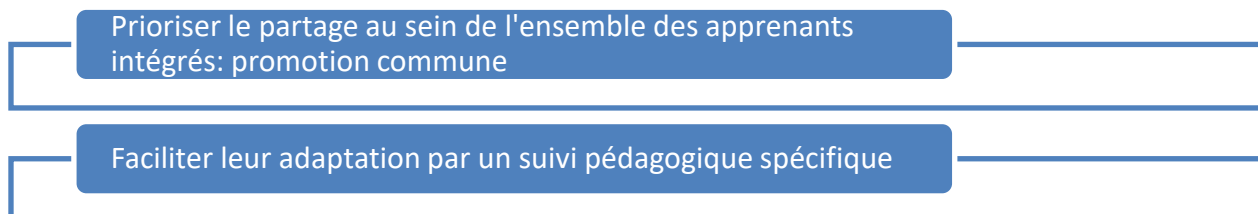
La réalisation d'une démarche clinique (minimum) est demandée par stage. Chaque démarche doit figurer dans le portfolio. Des réajustements proposés lors des visites de stage et des suivis pédagogiques permettent de progresser dans la capacité d'analyse professionnelle.

Les parcours complets



3.4.2.4. Les parcours spécifiques

Pour tous les parcours partiels : passerelles (DEAES/ADVF/DEA/DEAP/ARM/ASMS), VAE⁶, redoublants et bacs ASSP⁷ /SAPAT⁸, l'équipe pédagogique a fait le choix de :



3.4.2.5. Les attendus fondamentaux

Tout au long de la formation, théorique et pratique, la remobilisation des fondamentaux est assurée dans l'intégration des invariants nécessaires à l'exercice de la profession (Hygiène, Confort et bien-être, Ergonomie, Sécurité, Rigueur, Organisation, Communication, Pharmacologie, Anatomie/ physiologie)

⁶ VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

⁷ ASSP : Accompagnement, Soins, Services à la Personne

⁸ SAPAT : Services Aux Personnes et Aux Territoires

3.4.2.6. L'évaluation

Elle s'appuie sur :

- **L'auto évaluation** de l'apprenant qui lui permet d'apprécier son niveau, ses moyens et ses méthodes d'apprentissage,
- **L'analyse de la progression** de l', qui, accompagné par les formateurs et les partenaires de stage, repère ses ressources et ses difficultés afin de réajuster son parcours et son processus d'apprentissage,
- **La validation de l'acquisition des compétences professionnelles** par les partenaires des stages puis les référents de suivi pédagogique. Cette validation s'appuie notamment sur l'auto-évaluation de l'apprenant dans son portfolio⁹.
- **La validation des modules.**

L'organisation des sessions d'évaluation de rattrapage

Lorsqu'un apprenant se trouve en situation de rattrapage théorique ou pratique :

- Il peut être accompagné dans la mise en place de nouvelles stratégies d'apprentissage,
- Il peut solliciter des temps supplémentaires de suivi pédagogique individuel auprès du formateur référent.

Tous ces types d'accompagnement sont réalisés sur rendez-vous, dans un objectif de progression et de réajustement.

En référence aux textes en vigueur, en cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année. Le nombre de sessions en vue d'une présentation en session du jury DE est de 4.

⁹ Cf. chapitre 3.3.5.1 l'alternance intégrative et la posture réflexive

3.4.3. Le suivi pédagogique

A l'institut de formation

	SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL	ATELIERS DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE	SUIVI PEDAGOGIQUE COLLECTIF
PERSONNES CONCERNÉES	A la demande de l'apprenant ou du formateur (1/semestre minimum)	A la demande de l'apprenant ou sur proposition du formateur	Formateurs d'année / Equipe pédagogique/Apprenants
OBJECTIFS	Aider l'apprenant à affirmer son engagement, à repérer ses processus d'apprentissage, à mesurer ses acquis, à élaborer son projet professionnel	Accompagner le ou les apprenants en cas de difficultés identifiées	Favoriser le dialogue, les échanges Préciser, expliquer certains aspects organisationnels et institutionnels (stages, U.E., organisation de la formation, événements particuliers ...)
MÉTHODE	Temps formalisé d'entretien de suivi individuel à partir d'une trame commune	En lien avec la formation théorique et/ou clinique, et les résultats obtenus...	Temps formalisé d'information et de régulation pédagogique identifié sur le planning
TRAÇABILITE	Winifsi Winas	SEO UE ou module concernés Winifsi Winas	SEO Compte rendu par étudiants ou élèves sur trame préétablie

Hors Institut

L'apprenant peut solliciter des aides qui lui sont présentées en début de formation et éventuellement reproposées, s'il y a lieu, en cours de formation :

- Cellule d'aide aux personnes du Centre Hospitalier
 - Médecine du travail
 - Psychologue
 - Assistante sociale
- Assistance sociale du CROUS,
- Service de santé universitaire

- Accompagnement dans la recherche d'aides financières (Région, Département, Mission locale...),
- Aide à la réorientation.

ANNEXES



Université de Limoges
Facultés de Médecine et de Pharmacie
Département Universitaire en Sciences
Infirmières (DUSI)

Projet d'expérimentation visant
la création
d'une Filière de Recrutement
en Sciences Infirmières (FRSI)
***via* le PASS et la LAS SPS**



PROJET D'EXPÉRIMENTATION FILIERE DE RECRUTEMENT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FRSI) <i>via</i> le PASS et la LAS SPS
--

Ce projet s'inscrit dans le champ des sciences infirmières pour la mise en œuvre d'une expérimentation prévue par l'article 39 de la Loi n°2019-774 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et la parution du décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

L'expérimentation a pour ambition la création d'une nouvelle filière de recrutement en sciences infirmières via le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et la Licence Accès Santé (LAS) Sciences Pour la Santé (SPS). Cette expérimentation est régie par les dispositions du titre premier du livre VI de la partie réglementaire du Code de l'Éducation et du titre troisième du livre VI.

Ce projet repose sur les éléments suivants :

- L'augmentation du nombre de places en formation infirmière
- L'insertion de ce projet dans le département en sciences infirmières de l'Université de Limoges (DUSI) – Faculté de médecine
- Le renforcement des échanges entre les formations par la mise en place d'enseignements communs avec les étudiants en santé
- Le partenariat existant entre les UFR de médecine et de pharmacie et les IFSI
- Les modalités d'accès aux études universitaires de la rentrée 2022-2023

L'objectif principal de cette expérimentation est d'augmenter l'offre de choix des formations dans le domaine de la santé et de favoriser le rapprochement des différentes filières tout en pérennisant et diversifiant le recrutement dans les formations de Sciences Infirmières.

I. Université et UFR assurant l'expérimentation

Au cœur de l'Europe, l'Université de Limoges est un important pôle d'enseignement supérieur pluridisciplinaire, dans un environnement des plus propices à l'épanouissement scientifique. Ouverte, elle est un lieu foisonnant d'interactions, avec une population étudiante multiple, des structures d'accueil efficaces, des équipes proches, des formations fondées sur des recherches de très haut niveau et pour des débouchés bien identifiés. Son excellence scientifique, avec des laboratoires de pointe et des partenariats de grande envergure, contribue à inventer le monde de demain.

L'Université de Limoges se distingue aussi par son sens de l'innovation, dans ses formations comme dans ses travaux.

L'Université de Limoges propose les cursus de formation suivants :

- Cursus de Médecine à la Faculté de Médecine
- Cursus de Pharmacie à la Faculté de Pharmacie
- Cursus de Maïeutique (sage-femme) à l'École de Sages-femmes du CHU de Limoges, située au sein des Facultés de Médecine et de Pharmacie

- Coursus de Kinésithérapie à l'Institut Limousin de Formation aux Métiers de la Réadaptation (ILFOMER)
- Coursus de Kinésithérapie à l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie (IFMK) de la Croix Rouge Française.
- Coursus d'Ergothérapie à l'Institut Limousin de Formation aux Métiers de la Réadaptation

L'Université de Limoges ne dispose pas de Faculté d'Odontologie. Une convention avec les Facultés d'Odontologie de Bordeaux et de Clermont-Ferrand permet aux étudiants intéressés par ce cursus de s'y préparer à Limoges.

L'Université de Limoges propose également un Master santé publique avec un parcours recherche pour les professionnels de la santé non médicaux et de l'activité. L'objectif principal de ce parcours est de permettre aux étudiants en formation initiale et aux professionnels dans le domaine de la santé et de l'activité de poursuivre des études doctorales.

Les compétences spécifiques de ce parcours sont appliquées aux domaines de la santé publique :

- La Recherche (quantitative et qualitative) et l'évidence scientifique
- La conception d'échelles de mesure
- Les fondements de la discipline des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique et des sciences de l'activité : connaissances dans le champ disciplinaire de chaque profession de santé et savoirs interdisciplinaires dans le champ sanitaire, social et éducatif
- L'évaluation de l'activité physique en situation écologique
- L'économie de la santé
- Le droit des patients
- L'éthique et les soins
- La qualité des soins et la gestion des risques

Depuis le 1^{er} mars 2018, il existe au sein de l'Université de Limoges un département universitaire d'enseignement numérique en santé (DUENES) dont les objectifs sont de :

- Favoriser et inciter la réflexion entre enseignants sur les évolutions pédagogiques,
- Provoquer les rencontres entre les enseignants et les professionnels des nouvelles technologies pour aller vers plus de créativité et décider d'un programme opérationnel innovant,
- Mettre à disposition des enseignants des outils numériques pour générer des expériences pédagogiques entre étudiants et enseignants,
- Mettre en place les programmes de formations nécessaires pour les enseignants

Les Instituts de formation paramédicaux participent à ce département et ont la possibilité d'utiliser les salles de simulation.

Ce projet s'inscrit totalement dans le fonctionnement des facultés de Médecine et de Pharmacie (Université de Limoges).

II. Date de mise en œuvre et durée

L'ouverture de cette FRSI est prévue pour septembre 2022 avec une présentation sur la plateforme ParcoursSup en décembre 2021. Cette ouverture est en lien avec la demande d'augmentation de places dans les formations infirmières, faisant suite au Ségur de la Santé et en lien avec le plan de relance.

III. Formations concernées

En premier lieu, il s'agit d'ouvrir cette FRSI en PASS et en Licence SPS puis de le proposer par la suite aux autres Licences Accès Santé.

IV. Exposé du projet d'expérimentation

Le but est de favoriser l'accès aux formations de Sciences Infirmières SI pour les étudiants de PASS et de LAS SPS.

1. Le contexte actuel

1.1. Sciences Infirmières

- **Organisation des enseignements en Sciences Infirmières**

Depuis le début de l'universitarisation de la formation infirmière, il existe un partenariat entre l'UFR de médecine et les six Instituts de Formation en Soins Infirmiers du territoire limousin (5 IFSI publics et un rattaché à la Croix-Rouge Française). Avant le regroupement des trois ex-régions : Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, ce partenariat concernait les domaines suivants :

- Les Sciences humaines, sociales et droit
- Les sciences biologiques et médicales
- La recherche

Ce sont, en tout, 20 unités d'enseignement avec pour chacune un référent universitaire et un référent formateur en IFSI, qui ont été dispensées à l'ensemble des étudiants en soins infirmiers, soit en présentiel avec retransmission aux sites distants, soit en distanciel avec enregistrement des cours et mise à disposition sur la plateforme Moodle de l'université. 80 intervenants universitaires ont été mobilisés. Ces unités d'enseignement étaient également évaluées par l'Université.

Lorsqu'il y a eu fusion des 3 régions pour la création de la Nouvelle Aquitaine, la volonté de la Région a été de mettre en commun les enseignements universitaires jusqu'aux évaluations communes. Pour ce faire, une plateforme a été créée (e-Notitia) et petit à petit, les intervenants universitaires mettent à disposition des étudiants des capsules avec un support de cours et parfois des documents complémentaires.

- **Statut de l'étudiant en soins infirmiers**

Depuis le début du partenariat, les étudiants en soins infirmiers disposent d'une carte d'étudiant délivrée par l'université de Limoges qui leur permet d'avoir accès à l'ensemble des services de l'Université. Dernièrement l'Université a enrichi ses ressources documentaires à destination des étudiants en soins infirmiers avec un abonnement en ligne à différentes revues professionnelles et livres.

- **Création du Département Universitaire en Sciences Infirmières**

S'inscrivant dans la suite de la convention de partenariat entre l'Université, la Région et le Groupement de Coopération Sanitaire réunissant les cinq IFSI publics et l'IFSI rattaché à l'IRFSS de la Croix Rouge Française et dans l'organisation mise en place, a été créé le 15 mars 2019 le département universitaire en sciences infirmières avec pour directeur, le coordonnateur universitaire des IFSI assisté d'un co-directeur.rice, une directrice d'IFSI et d'une directrice de la recherche, qualifiée maître de conférence au CNU 92 la conduisant à l'obtention d'un poste à mi-temps de maître de conférence associé.

Au sein de ce département, en octobre 2019, s'ouvrait la formation Infirmier en Pratique Avancée (IPA) avec un accès possible aux quatre mentions : maladies chroniques, santé mentale, oncologie et hémato-oncologie, maladie rénale chronique. Cette formation conduit au grade de master et au diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée.

- **Service sanitaire**

Depuis la mise en place du service sanitaire des étudiants en santé, celui-ci concerne différentes composantes de formation :

- Les étudiants en médecine et en pharmacie
- Les étudiants en maïeutique
- Les étudiants en soins infirmiers (6 instituts)
- Les étudiants en masso-kinésithérapie (3 instituts)
- Les étudiants en ergothérapie (depuis 2020)

La formation et les actions sont réalisées dans une dimension interprofessionnelle en concertation avec le Rectorat et l'ensemble des représentants des différentes filières. En conséquence, les conditions semblent réunies pour la création de cette nouvelle licence au sein de l'Université de Limoges.

- **Modalités de recrutement**

Depuis septembre 2019, le recrutement au sein des IFSI se fait directement par Parcoursup, pour les titulaires du baccalauréat (ou en passe de le devenir) ou équivalent.

1.2. PASS et LAS SPS

- **Filière de santé**

A l'université de Limoges les filières de santé concernées par le PASS et les LAS dont la LAS SPS sont :

- Médecine
- Maïeutique
- Odontologie
- Pharmacie
- Kinésithérapie

En plus d'un enseignement commun entre toutes ces filières (entre 400 et 500 heures), les étudiants suivent une ou plusieurs UE de filière santé (MMOPK) selon leur projet professionnel (50 heures par filière).

2. Nouvelle modalité de recrutement

En plus du recrutement direct par Parcoursup, l'expérimentation propose un accès à partir des formations de PASS (600 places) et de LAS SPS (100 places).

➤ **Accès à la formation**

Les étudiants doivent s'inscrire en PASS ou en LAS SPS via la plateforme Parcoursup pour les titulaires du baccalauréat (ou en passe de le devenir) ou équivalent.

➤ **Structure générale des cursus de PASS et LAS SPS**

Pour ces deux formations nous proposons pour la rentrée 2022-2023 une sixième UE de filière de santé en Sciences Infirmières se rajoutant à celles des cinq filières actuelles (MMOPK).

Nom UE	Intitulé Module	Heures
Médecine	Anatomie tête et cou	14
	Anatomie Petit bassin	14
	Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur	19
		47
Maïeutique	Anatomie Petit bassin	14
	Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur	19
	Unité foeto-placentaire	14
		47
Pharmacie	Bases chimiques du médicament	30
	Médicaments & autres produits de santé	20
		50
Odontologie	Anatomie tête et cou	14
	Morphogenèse Cranio-faciale	14
	Biomatériaux	20
		48
Métiers de la rééducation	Anatomie tête et cou	14
	Anatomie Petit bassin	14
	Enseignement aux métiers de la rééducation	20
		48
Sciences Infirmières	Raisonnement clinique infirmier	20
	Projet de soins	5
	Législation et déontologie	25
		50

➤ **Choix des filières**

Chaque étudiant peut se présenter dans **2 filières d'accès santé MMOP maximum** et/ou dans une des deux filières de kinésithérapie (K) et de sciences Infirmières (I).

Il n'est pas possible de s'inscrire uniquement dans la filière sciences Infirmières.

Comme pour les filières MMOPK, le parcours permet une intégration en deuxième année de la formation de Sciences Infirmières.

➤ **Conditions d'accès**

Elles sont identiques à celles des cinq autres filières, à savoir la validation des 60 ECTS en première session.

Le cas échéant et pour favoriser un recrutement sur la totalité de la capacité d'accueil en SI, si des places restent vacantes à l'issue de cette première procédure elles pourront être proposées à des étudiants ayant validé le cursus en deuxième session.

Pour la LAS SPS, seul le parcours Santé Publique donne la possibilité de candidater à la filière SI.

Afin de faciliter l'intégration des étudiants venant du parcours PASS LAS, un séminaire de formation et un stage seront proposés avant l'entrée en deuxième année de SI.

➤ **Capacité d'accueil en deuxième année d'ISFI**

15 places au total se répartissent de la façon suivante :

5 places venant de la LAS SPS

10 places venant du PASS

Les candidats seront répartis dans les différents IFSI de l'académie de Limoges (Guéret, Tulle, Brive, Ussel, Limoges CHU et Limoges Croix-Rouge) en fonction de la note de l'UE de filière Sciences Infirmières.

V. Moyens du projet

L'enseignement commun mutualisé ne nécessite pas de moyen additionnel.

Les 50 heures de la filière SI ainsi que le stage et le séminaire de pré rentrée seront assurés par les enseignants des IFSI de l'académie de Limoges, sans moyen supplémentaire.

La gestion de l'aspect scolarité nécessite le recrutement d'un 0.5 ETP.

